

COMMUNE DE ARGIUSTA-MORICCIO

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT –
Antoine PINNA
- Notaires associés –
Pôle d'activités de Porticcio
Local n°12
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 31 octobre 2024, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Henriette Paule ARATA veuve PALINACCI, demeurant à PARIS.
Née à PARIS le 26 décembre 1925 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé tant directement que du chef de ses auteurs conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A ARGIUSTA-MORICCIO (CORSE-DU-SUD),

I. Une maison individuelle sur 2 niveaux cadastrée section A N°860 lieudit **BASA** pour 3a 35ca ;

II. Diverses parcelles cadastrées section A lieudit **ALBITRONE** N°56 pour 65 a 30 ca, lieudit **PRUNETO** N°765 pour 9 a 33 ca, lieudit **CASILI** N°1213 pour 58 a 80 ca et 1214 pour 38 a 00 ca.

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : pmcv.porticcio@notaires.fr

Pour avis Maître Joseph MELGRANI